



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 98266

Texte de la question

Alors qu'une part importante du papier consommé en France provient directement de la destruction des dernières forêts primaires de la planète, M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les avantages liés à l'utilisation du papier recyclé, dont l'industrie permet par ailleurs de consommer moins d'eau, d'énergie, de matières premières et de substances chimiques. Il lui demande également de lui faire connaître la politique suivie en la matière dans son ministère et les administrations qui en dépendent. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Attentive au développement durable, la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) s'efforce depuis longtemps de concilier les besoins liés à son fonctionnement quotidien et les contraintes liées au respect de l'environnement. En ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation du papier, la composante « développement durable » est désormais prise en compte lors du renouvellement des marchés en ce domaine. Les achats de papier et enveloppes sont organisés par lots en fonction de leur future utilisation, ce qui permet d'intégrer des lots spécifiques de papier recyclé qui sont à présent largement et régulièrement utilisés par l'ensemble des agents de la DIACT.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98266

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6699

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 863